

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2025-12 :****SIERC travaux d'enfouissement**

L'an deux mille vingt-cinq, le 3 janvier à 20h, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en la Salle Communale en séance ordinaire sous la présidence de Madame Martine SOREL,

•**Personnes présentes :** Madame Martine SOREL, Maire, Monsieur Jean-Joël GIL, Monsieur Jean-Michel GRÉGOIRE, Adjoint, Monsieur Laurent DOULET, Madame Sylvie LEFRANÇOIS, Madame Marie-Thérèse HERBINIER, Madame Séverine CHAMPETIER, Monsieur Guy FOURNIER Conseillers

•**Personne excusée :** Madame Sandy CLEMENT (pouvoir à Madame Martine SOREL), Monsieur Bernard LANDEMARD (pouvoir à Monsieur Jean-Michel GREGOIRE)

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code des Collectivités Territoriales (CGCT), il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal décide de désigner Madame Sylvie LEFRANÇOIS en tant que secrétaire de séance.

**Délibération 2025-12 : SIERC travaux d'enfouissement**

Madame le Maire demande l'acceptation des travaux d'enfouissement du programme 2025 (Le VAUMION). Le SIERC demande une délibération concernant ce projet. Madame le Maire rappelle que 70% du montant hors taxe des travaux sont pris en charge par le Syndicat et les 30% restants sont à la charge de la commune et prévus au budget 2025.

Le Conseil autorise Madame le Maire à finaliser le dossier

Délibération adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme

Fait à Ambleville, le 03/01/2025

Le Maire,

  
Martine SOREL  


La secrétaire de séance

Sylvie LEFRANCOIS

